





CCNT 66 – CNPN 15 JUIN 2018

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS PRÉVOYANCE NEXEM REFUSE D'ACCORDER LA MOINDRE CONTREPARTIE

Les employeurs portent l'entière et lourde responsabilité de l'échec des négociations sur le régime de prévoyance qui se sont tenues le 15 juin à Paris dans les locaux de NEXEM.

Alors que les conditions de travail dans les établissements et services sont fortement dégradées, avec pour conséquence l'augmentation des arrêts de travail de longue durée et la hausse des passages en invalidité, NEXEM impose une augmentation des cotisations et une baisse des garanties sans prendre en compte les contreparties proposées par les organisations syndicales.

En effet, les organisations syndicales ont demandé que soit garanti aux salariés en arrêt de travail le versement de leur salaire en contraignant les employeurs à verser les indemnités maladies et complémentaires mensuellement (proposition de passer le maintien de salaire à 6 mois pour tous et mise en place de la subrogation).

Pour les organisations syndicales, une contrepartie doit être assurée face aux efforts consentis sur les cotisations et les garanties.

Les organisations syndicales sont attachées à la solidarité et à la mutualisation du régime de prévoyance. Si elles comprennent la nécessité d'équilibrer les comptes du régime, elles refusent que ce soit à nouveau au détriment des salariés ! NEXEM fait payer à ces derniers la dégradation des conditions de travail. **C'est la double peine : les salariés payent de leur santé et de leur salaire !** Ils ne sont en rien responsables des conditions de travail dans lesquelles on leur impose d'exercer ! NEXEM refuse depuis des années toutes les propositions d'amélioration des conditions de travail.

La seule réponse de NEXEM est de créer un fonds spécifique entreprise par entreprise. Ce n'est absolument pas à la hauteur de la situation et cela crée des disparités en fonction de la taille de l'association, alors qu'il existe un fonds national paritaire mutualisé.

Le dialogue social se rigidifie dans la CCNT 66 : la loyauté de la négociation est interrogée. NEXEM se présente avec un mandat fermé de son conseil d'administration ne laissant aucune place à la négociation. Dans cette situation de blocage, les 3 organisations CGT, FO et SUD ont été contraintes de quitter la table de la Commission Paritaire Nationale de Négociation.

CGT, FO ET SUD EXIGENT DE RÉELLES NÉGOCIATIONS :

- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE 6 MOIS POUR TOUS ET VERSEMENT MENSUEL

 DES PRESTATIONS PRÉVOYANCE